

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quinze, le 03 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>Absents : Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. Franck LEMUET, M. André FAUSSABRY qui a remis une procuration à Monsieur Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIEN qui a remis une procuration à Monsieur Serge GODARD.</p> <p>M. MOITEAUX Christophe a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	09	11			
Date de Convocation					
27 mars 2015			<p>Autorisation donnée à Monsieur Le Maire pour agir en justice et saisie du Cabinet d'avocats « BOSQUET et associés » pour la défense des intérêts de la Commune</p>		
Délibération N° 2015/21					
Affichée le 10 avril 2015					

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le litige concernant les poteaux défectueux de la rue de la Gibonnière installés par la société GARCZYNSKI ET TRAPLOIR SA et donne lecture d'un courrier de Maître BOSQUET Guillaume relatif à ce dossier.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'agir en justice concernant ce dossier et propose la saisie du Cabinet d'avocats « BOSQUET et associés » pour assurer la défense des intérêts de la Commune de Chandai. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

- L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,**
- **Autorise Monsieur Le Maire à agir en justice concernant le litige des poteaux défectueux de la rue de la Gibonnière,**
 - **Décide de saisir le cabinet d'avocats « BOSQUET et associés » 37 avenue Quakenbrück, BP 116, 61004 Alençon Cedex et particulièrement Maître BOSQUET Guillaume avocat spécialisé en droit de l'environnement, pour assurer la défense de la commune de Chandai, dans ce dossier.**
 - **Charge Monsieur Le Maire de régler toutes les dépenses afférentes à ce dossier,**
 - **Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération,**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le **10 avril 2015**,
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **10 avril 2015**.*

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quinze, le 03 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAUT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>Absents : Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY qui a remis une procuration à Monsieur Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIEN qui a remis une procuration à Monsieur Serge GODARD.</p> <p>M. CHATELLIER Frédéric a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : M. LEMUET Franck est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part à la délibération 2015/21</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	10	12			
Date de Convocation					
27 mars 2015			<p>Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013</p>		
<p>Délibération N° 2015/22</p> <p>Affichée le 10 avril 2015</p>					

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, exercice 2013 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- **Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **Décide** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le **10 avril 2015**,
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **10 avril 2015**.*

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quinze, le 03 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>Absents : Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY qui a remis une procuration à Monsieur Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIEN qui a remis une procuration à Monsieur Serge GODARD.</p> <p>M. CHATELLIER Frédéric a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : M. LEMUET Franck est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part à la délibération 2015/21</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	10	12			
Date de Convocation					
27 mars 2015			Achat d'illuminations de Noël		
Délibération N° 2015/23					
Affichée le 10 avril 2015					
<p>Monsieur Le Maire rappelle que lors de la réunion de Conseil Municipal du 30 janvier dernier, il était convenu que M. GANDAIS, Mme CAPPELAERE, M. MARECHAL choisissent plusieurs motifs d'illuminations pour l'achat de deux guirlandes électriques à installer sur les luminaires, devant la mairie, durant la période des cérémonies de Noël.</p> <p>A la demande de Monsieur Le Maire, les conseillers en charge de ce dossier présentent différentes illuminations figurant sur un extrait du catalogue de la Société LUMIFETE, 29 route de Reuilly, 36100 Issoudin et demandent au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide l'achat d'illuminations à positionner sur les lampadaires devant la mairie en période de fêtes de fin d'année, - Décide l'achat, tel que présenté sur le catalogue LUMIFETE, de deux lampions portant la référence : 13100, de dimension : 80 cm x 80 cm, au prix unitaire, après remise de 25 %, de 217.50 € HT, soit un total, frais de port compris de 460 € HT, soit 552 € TTC selon le taux de TVA en vigueur. - Dit que la dépense pour ces guirlandes électriques sera inscrite en dépenses d'investissement du budget principal 325, sur l'exercice 2015, à l'imputation 2152, pour la somme de 460 € HT soit 552 € TTC - Charge Monsieur Le Maire de signer le bon de commande ou devis correspondant et d'effectuer toute démarche concernant l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 10 avril 2015, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **10 avril 2015**.*

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quinze, le 03 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.		
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. Kévin BINAGOT.		
En exercice	Présents	Votants	Absents : Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY qui a remis une procuration à Monsieur Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIEN qui a remis une procuration à Monsieur Serge GODARD.		
15	10	12	M. CHATELLIER Frédéric a été désigné en qualité de secrétaire de séance.		
Date de Convocation			Observations : M. LEMUET Franck est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part à la délibération 2015/21		
27 mars 2015					
Délibération N° 2015/24			<h2>Achat et pose de fenêtres pour la Mairie</h2>		
Affichée le 10 avril 2015					
<p>Monsieur Le Maire rappelle que lors de la réunion du 06 mars dernier, les devis présentés étant élevés, Le Conseil Municipal avait émis un avis favorable pour que Monsieur Le Maire sollicite une ristourne avant de se prononcer sur cet investissement. Monsieur Le Maire propose l'achat de trois fenêtres arrière de la mairie et donne lecture des deux devis, comme suit :</p>					
N° de devis	Société	Prix HT	Prix TTC	Observations	
GELO-4652	ARTS ET FENETRES 61300 L'Aigle	2 403.03	2 883.64	Entreprise Qualibat. Vitrage TR+GAZ 4 .16.4	
97195	NORMANDIE STORES 61300 Chandai	2 500.00	3 000.00	Entreprise Qualibat avec Label Rouge Vitrage BE4+argon 20 Warm-E+04	
Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer :					
<p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide l'achat et la pose de trois fenêtres à l'arrière de la mairie, - Dit que cette dépense d'investissement sera inscrite au budget principal, 325, exercice 2015, imputation 2313, <p>Considérant la qualification supérieure « Label Rouge » ainsi que la qualité supérieure du vitrage, le Conseil Municipal accepte le devis N° 97195 du 10 mars 2015 de la société NORMANDIE STORES, ZA Les Perchonnières, 61300 Chandai, d'un montant de 2 500 € HT, soit 3 000 € TTC selon le taux de TVA en vigueur,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge Monsieur Le Maire de signer le devis retenu, et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération, 					
<p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 10 avril 2015, Le Maire,</p>					
Serge GODARD					

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du 10 avril 2015.

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL																			
REPUBLIQUE FRANCAISE																						
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quinze, le 03 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.																			
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. Kévin BINAGOT.																			
En exercice	Présents	Votants	Absents : Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY qui a remis une procuration à Monsieur Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIEN qui a remis une procuration à Monsieur Serge GODARD.																			
15	10	12	M. CHATELLIER Frédéric a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Observations : M. LEMUET Franck est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part à la délibération 2015/21																			
Date de Convocation																						
27 mars 2015																						
Délibération N° 2015/25			Vote des subventions 2015																			
Affichée le 10 avril 2015																						
<p>Monsieur le Maire donne lecture de la délibération 2011/71 relative aux modalités d'attribution de subventions. Il propose d'abroger cette délibération compte tenu de la baisse significative des dotations d'Etat à percevoir par la commune, pour 2015. Il propose également de réduire la somme allouée aux subventions et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions de l'exercice 2015.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide d'inscrire au budget principal, 325, exercice 2015, en dépense de fonctionnement, la somme de 3900 € à l'imputation 6574, - Décide d'attribuer les subventions selon le tableau ci-dessous : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS BUDGET 325 pour l'année 2015 imputation 6574</th> <th style="text-align: center;">Montant Alloué</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CHANDAI FOOTBALL CLUB de Chandai</td> <td style="text-align: right;">900 €</td> </tr> <tr> <td>A F M TELETHON</td> <td style="text-align: right;">100 €</td> </tr> <tr> <td>TENNIS DE TABLE « AVENIR DE CHANDAI »</td> <td style="text-align: right;">900 €</td> </tr> <tr> <td>COMITE DES FETES de Chandai</td> <td style="text-align: right;">1 000 €</td> </tr> <tr> <td>CHANDAI-SENIORS</td> <td style="text-align: right;">500 €</td> </tr> <tr> <td>Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes nuisibles Année 2014</td> <td style="text-align: right;">250 €</td> </tr> <tr> <td>Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes nuisibles Année 2015</td> <td style="text-align: right;">250 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">MONTANT GLOBAL A VERSER →</td> <td style="text-align: right;">3 900 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - Dit que cette délibération abroge la délibération 2011/71, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative au versement de ces subventions et à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 10 avril 2015, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS BUDGET 325 pour l'année 2015 imputation 6574	Montant Alloué	CHANDAI FOOTBALL CLUB de Chandai	900 €	A F M TELETHON	100 €	TENNIS DE TABLE « AVENIR DE CHANDAI »	900 €	COMITE DES FETES de Chandai	1 000 €	CHANDAI-SENIORS	500 €	Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes nuisibles Année 2014	250 €	Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes nuisibles Année 2015	250 €	MONTANT GLOBAL A VERSER →	3 900 €
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS BUDGET 325 pour l'année 2015 imputation 6574	Montant Alloué																					
CHANDAI FOOTBALL CLUB de Chandai	900 €																					
A F M TELETHON	100 €																					
TENNIS DE TABLE « AVENIR DE CHANDAI »	900 €																					
COMITE DES FETES de Chandai	1 000 €																					
CHANDAI-SENIORS	500 €																					
Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes nuisibles Année 2014	250 €																					
Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes nuisibles Année 2015	250 €																					
MONTANT GLOBAL A VERSER →	3 900 €																					

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **10 avril 2015**.*

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quinze, le 03 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>Absents : Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY qui a remis une procuration à Monsieur Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIEN qui a remis une procuration à Monsieur Serge GODARD.</p> <p>M. CHATELLIER Frédéric a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : M. LEMUET Franck est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part à la délibération 2015/21</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	10	12			
Date de Convocation					
27 mars 2015			Vote des taxes directes locales pour 2015		
Délibération N° 2015/26					
Affichée le 10 avril 2015					

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015. **Il rappelle que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche va augmenter les impôts pour 2015 et a demandé aux communes de bien vouloir baisser leurs taux afin de ne pas pénaliser les contribuables.**

Monsieur Le Maire propose de baisser les taux en respectant le coefficient de variation proportionnelle et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- Décide la baisse des taux des taxes directes locales en respectant le coefficient de variation proportionnelle,

- Fixe le produit fiscal attendu à 173 961 €

- Vote les taux d'imposition comme suit :

	2014 (pour mémoire)	2015
Taxe d'habitation :	10.60 %	10.25 %
Taxe foncière (bâti) :	17.17 %	16.61 %
Taxe foncière (non bâti) :	51.16 %	49.49 %

- Prend note que le produit fiscal attendu, après application des taux de référence selon le coefficient de variation proportionnelle sera de 173 925 € « cent soixante treize mille neuf cent vingt cinq euros », recette de fonctionnement qui sera inscrite au budget principal 325, exercice 2015 à l'imputation 73111 du chapitre 73,

- Charge Monsieur Le Maire de signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le **10 avril 2015**,
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **10 avril 2015**.*

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quinze, le 03 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>Absents : Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY qui a remis une procuration à Monsieur Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIEN qui a remis une procuration à Monsieur Serge GODARD.</p> <p>M. CHATELLIER Frédéric a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : M. LEMUET Franck est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part à la délibération 2015/21</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	10	12			
Date de Convocation					
27 mars 2015			<p>Vote du budget primitif 328 ZA Les Perchonnières</p>		
Délibération N° 2015/27					
Affichée le 10 avril 2015					

Monsieur Le Maire présente, au Conseil Municipal, **le budget annexe primitif 328 « ZA LES PERCHONNIERES »**, pour l'année 2015, qui s'équilibre comme suit :

en section d'investissement	à 6 683.46 €
en section de fonctionnement	à 4 700.62 €

Il propose que le vote du budget s'effectue au chapitre et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
-Vote le budget annexe primitif, 328 « ZA LES PERCHONNIERES », pour l'année 2015, tel qu'il a été présenté,
-Décide que le vote du budget s'effectue au chapitre,
- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le **10 avril 2015**,
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **10 avril 2015**.*

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quinze, le 03 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAUT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>Absents : Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY qui a remis une procuration à Monsieur Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIEN qui a remis une procuration à Monsieur Serge GODARD.</p> <p>M. CHATELLIER Frédéric a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : M. LEMUET Franck est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part à la délibération 2015/21</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	10	12			
Date de Convocation					
27 mars 2015			<p align="center">Vote du budget primitif</p> <p align="center">327</p> <p align="center">Assainissement</p>		
Délibération N° 2015/28					
Affichée le 10 avril 2015					

Monsieur Le Maire présente, au Conseil Municipal, **le budget annexe primitif 327 « ASSAINISSEMENT »**, pour l'année **2015**, qui s'équilibre comme suit :

en section d'investissement	à 68 127 €
en section de fonctionnement	à 58 243 €

Il propose que le vote du budget s'effectue au chapitre et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe primitif 327 « ASSAINISSEMENT », tel qu'il a été présenté, pour l'année 2015,**
- Décide que le vote du budget s'effectue au chapitre,**
- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le **10 avril 2015**,
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **10 avril 2015**.*

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			<p>L'an deux mil quinze, le 03 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAULT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. Kévin BINAGOT.</p> <p>Absents : Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY qui a remis une procuration à Monsieur Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIEN qui a remis une procuration à Monsieur Serge GODARD.</p> <p>M. CHATELLIER Frédéric a été désigné en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Observations : M. LEMUET Franck est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part à la délibération 2015/21</p>		
Nombre de Conseillers					
En exercice	Présents	Votants			
15	10	12			
Date de Convocation					
27 mars 2015			<p>Vote du budget primitif 325 Commune</p>		
Délibération N° 2015/29					
Affichée le 10 avril 2015					

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le **budget principal primitif : 325 « COMMUNE DE CHANDAI »**, pour l'année 2015, qui s'équilibre comme suit :

en section d'investissement	à 353 017 €
en section de fonctionnement	à 659 862 €

Il propose que le vote du budget s'effectue au chapitre et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
-Vote le budget principal primitif 325 « COMMUNE DE CHANDAI », tel qu'il a été présenté, pour l'année 2015,
- Décide que le vote du budget s'effectue au chapitre,
- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le **10 avril 2015**,
Le Maire,

Serge GODARD

*Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **10 avril 2015**.*

COMMUNE DE CHANDAI			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
REPUBLIQUE FRANCAISE					
DEPARTEMENT DE L'ORNE			L'an deux mil quinze, le 03 avril, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.		
Nombre de Conseillers			Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Sylvain GANDAIS, Mme Magdaléna CAPPELAERE, M. Thierry LESOURD, M. Guy BOUILLAUT, M. Frédéric CHATELLIER, M. Didier MARÉCHAL, M. Christophe MOITEAUX, M. Franck LEMUET, M. Kévin BINAGOT.		
En exercice	Présents	Votants	Absents : Mme Stéphanie VANDENBROUCKE, M. André FAUSSABRY qui a remis une procuration à Monsieur Sylvain GANDAIS, Mme Martine YVON, Mme Virginie VANNIER, M. Cyril CRESPIEN qui a remis une procuration à Monsieur Serge GODARD.		
15	10	12	M. CHATELLIER Frédéric a été désigné en qualité de secrétaire de séance.		
Date de Convocation			Observations : M. LEMUET Franck est arrivé à 20H45 et n'a pas pris part à la délibération 2015/21		
27 mars 2015					
Délibération N° 2015/30			Renouvellement du bail commercial du salon de coiffure		
Affichée le 10 avril 2015					
<p>Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le bail commercial du salon de coiffure « Les Ciseaux d'Elo » situé au 52 route de Paris, à Chandai. Il indique que le bail initial a été signé, à l'office notarial de L'Aigle, le 24 mars 2005, qu'un avenant a été signé, entre la Commune de Chandai et Madame ALEXANDRE Elodie, en date du 05 mars 2009, visant à remplacer l'indice du coût de la construction par l'indice des loyers commerciaux. Il informe que chaque année, après avoir eu connaissance de l'indice des loyers commerciaux du 2^{ème} trimestre publié par l'INSEE, il procède au calcul de la révision annuelle du loyer et en informe la locataire. La révision s'opère au 1^{er} janvier de chaque année. Il précise que le loyer pour 2015 est de 380.58 € par mois et que le bail actuel est arrivé à terme le 31 mars 2014.</p> <p>Monsieur Le Maire ajoute que la Commune de Chandai, en tant que bailleur vient de faire réaliser les diagnostics obligatoires de Performance énergétique et plomb et propose le renouvellement du bail pour une durée de neuf années entières et consécutives ayant commencé à courir rétroactivement le 1^{er} avril 2014. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide le renouvellement du bail commercial du salon de coiffure « Les Ciseaux d'Elo » situé 52 route de Paris à Chandai, pour une durée de neuf années entières et consécutives ayant commencé à courir rétroactivement le 1^{er} avril 2014 pour se terminer le 31 mars 2023, - Dit que le mode de révision annuelle du loyer restera inchangé et sera basé selon l'indice des loyers commerciaux du 2^{ème} trimestre publié par l'INSEE, - Prend note que le loyer mensuel pour 2015 est de 380.58 € (trois cent quatre vingt euros et cinquante huit centimes), - Charge Monsieur Le Maire de signer, à l'office notariale de L'Aigle, en présence de Maître SARTHOUT, le renouvellement du bail tel que défini ci-avant et d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 10 avril 2015, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche et de sa publication en date du **10 avril 2015**.